

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAINT GEORGES DE POINTINDOUX

SEANCE du 23 octobre 2025

Date de convocation :
20/10/2025

**L'an deux mil vingt-cinq
Le vingt-trois octobre à vingt heures trente minutes
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle
polyvalente en séance publique sous la présidence de**

Date d'affichage :
20/10/2025

**Jean-François PEROCHEAU, Maire
Etaient présents : Jean-François PEROCHEAU, Maire
Mmes, MM CLERC Cécilia, MÉCHINEAU Jean-Luc, De PARSEVAL Anne,
BIRON Olivier, MALRIEU Jérôme, GUYOT Jean-René, NÉAU Pierre, ROBIN
Myriam, MONNERON Yann, GUILBAUD Jean-Maurice, BARRETEAU Gladys,.
Formant la majorité des membres en exercice.**

**En exercice : 18
Absents : 06
Votants : 13
Pouvoirs : 01**

**Absentes excusées : DUBOIS Karine, GRIMALDI Jean-Claude, GUÉRIN
Sarah, OLIVIÉRO Delphine, RICHARD Sébastien, BIBARD Frédéric.
Absent :**

Monsieur Jean-Claude GRIMALDI a donné pouvoir à Monsieur Olivier BIRON

Monsieur Jean-Maurice GUILBAUD a été élu secrétaire de séance.

**✓ CONVENTION D'ACTION FONCIERE EN VUE DE REALISER UN PROJET
DE RENOUVELLEMENT URBAIN ET DE DENSIFICATION
AVEC L'EPF DE LA VENDEE**

La commune de Saint Georges-de-Pointindoux a sollicité l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée sur l'ilot centre-bourg.

En effet, l'ilot du centre bourg appelle à la vigilance pour la maîtrise du foncier et la densification urbaine. Les choix des élus impliquent de pouvoir intervenir rapidement dans le cadre des possibles cessions foncières à venir.

C'est pourquoi, eu égard aux orientations stratégiques définies par le Programme Pluriannuel d'Intervention de l'Etablissement Public Foncier approuvé, par délibération de son Conseil d'administration le 13 mars 2025, l'intervention de l'EPF de la Vendée est parue opportune afin de produire du foncier pour du renouvellement urbain et de la densification urbaine.

Il est donc proposé que la commune puisse confier à l'Etablissement Public Foncier de la Vendée une mission d'acquisition et de portage foncier sur l'ilot centre-bourg.

Monsieur le Maire présente la convention

Le périmètre d'intervention est fixé à l'article 2 de la convention pour une superficie totale de 6 677 m².

Le montant prévisionnel de l'engagement est fixé à 900 000 euros.

La période de portage des immeubles acquis par l'EPF de la Vendée s'achèvera au terme de la convention et des avenants qui se présenteront le cas échéant, quelle que soit la date des acquisitions.

Vu l'avis de la commission Urbanisme,

Vu la délibération n°2025-65 du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée en date du 25 septembre 2025, approuvant la convention d'action foncière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la convention d'action foncière en vue de réaliser un projet de renouvellement urbain et de densification avec l'Etablissement Public Foncier.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à passer et signer toutes pièces nécessaires à cette affaire.

Envoyé en préfecture le 04/11/2025

Reçu en préfecture le 04/11/2025

Publié le

ID : 085-218502185-20251023-DELCM23102025C-DE

S²LO

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-François PEROCHEAU

Secrétaire de séance
Jean-Maurice GUILBAUD

